

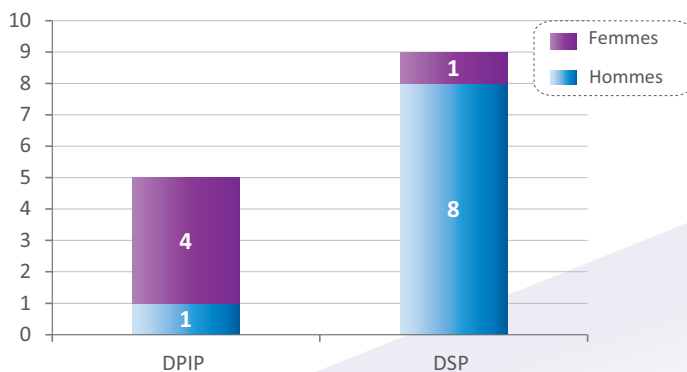
Observatoire de la formation

6^{ème} promotion de DPIP et DSP en formation d'adaptation

A retenir

- 6 élèves DPIP, dont 4 femmes et 1 homme, et 9 élèves DSP, dont une femme et 8 hommes, entrés en formation d'adaptation le 15 janvier 2018 pour une durée de 6 mois pour les élèves DPIP et d'un an pour les élèves DSP
- Un âge moyen de 45,2 ans pour les élèves DPIP et 46,8 ans pour les élèves DSP
- Une ancienneté moyenne de 18,2 ans pour les DPIP et 21,2 ans pour les DSP
- La principale perspective professionnelle est de faire carrière dans le grade

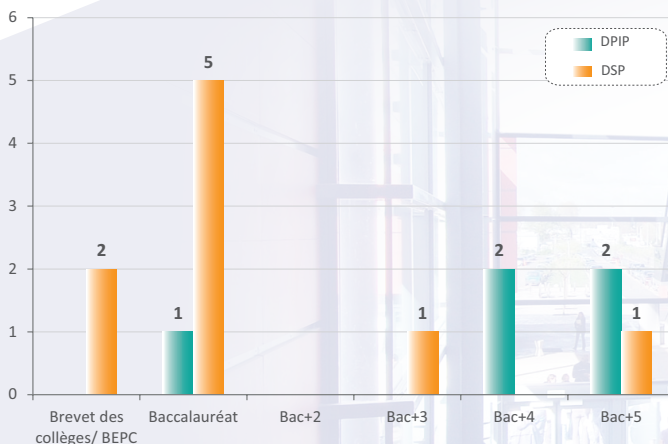
Graphique 1 : Répartition par sexe – Effectifs



La promotion de DPIP compte 4 femmes et 1 homme (une personne n'a pas répondu à cette question) avec une moyenne d'âge de 45,2 ans. Concernant les élèves DSP, on dénombre 8 hommes et une femme, avec une moyenne d'âge de 46,8 ans.

Les élèves DSP sont en majorité mariés (6 élèves sur 9) et les élèves DPIP se répartissent équitablement parmi les différentes situations matrimoniales. Ils ont en moyenne 1,8 enfant.

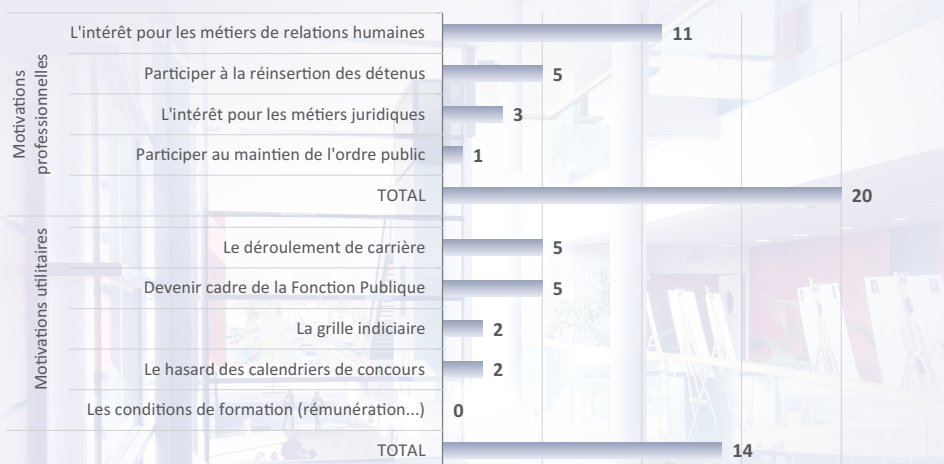
Graphique 2 : Diplôme le plus élevé obtenu – Effectifs



Les élèves DPIP sont tous titulaires *a minima* du baccalauréat. Deux d'entre eux sont diplômés d'un bac + 4 et deux autres d'un bac +5, dans le domaine du droit. Sept des 9 élèves DSP sont titulaires du baccalauréat. Parmi eux, un élève possède un bac +3 et un élève un bac + 5. Deux élèves ont le brevet des collèges pour seul diplôme.

Avec des anciennetés variant de 13 à 29 ans, les élèves DSP ont en moyenne 3 ans d'expérience de plus (21,2 ans) que les élèves DPIP (18,2 ans).

Graphique 3 : Motivations à devenir DPIP ou DSP (3 réponses possibles) – Citations

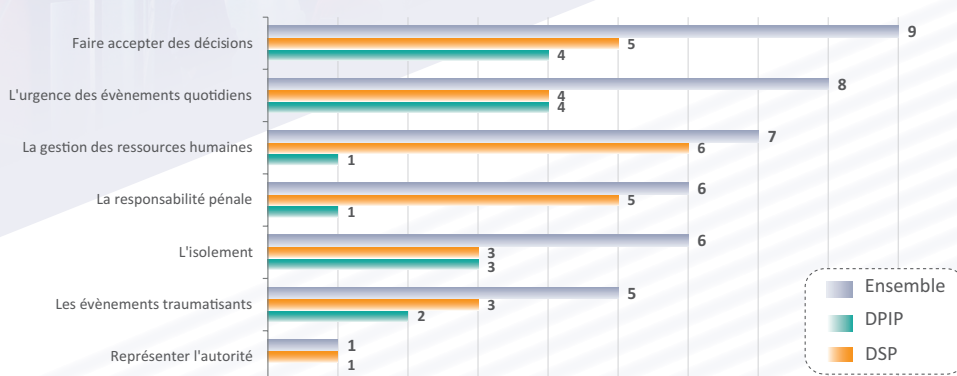


L'entrée en formation d'adaptation des élèves DPIP et DSP est principalement motivée par l'intérêt porté aux métiers de relations humaines (11 élèves au total, dont 5 élèves DSP et tous les élèves DPIP). Les motivations professionnelles, à savoir l'intérêt pour les métiers de relations humaines, la participation à la réinsertion de détenus, l'intérêt pour les métiers juridiques et la participation au maintien de l'ordre

public sont davantage citées (20 fois au total) que les motivations utilitaires.

Une observation plus fine de ces résultats indique que les motivations professionnelles sont davantage prisées par les élèves DPIP (12 citations), tandis que les élèves DSP ont principalement mentionné des motivations utilitaires (11 citations).

Graphique 4 : Difficultés supposées du métier (3 réponses possibles) – Citations



La première difficulté du métier évoquée par les élèves est celle de faire accepter les décisions : 5 élèves DSP et 4 élèves DPIP ont cité cet item. Pour les élèves DSP, la principale difficulté est liée à la gestion des ressources humaines, citée par 6 élèves sur 9. Apparaissent ensuite le fait de faire accepter les décisions et la responsabilité pénale. Ces deux items ont été évoqués par 5 élèves chacun.

Les citations des élèves DPIP se répartissent assez équitablement parmi les items proposés. La difficulté de faire accepter les décisions et l'urgence des événements quotidiens ont tous deux été mentionnés par 4 élèves.

6^{ème} promotion de DPIP et DSP en formation d'adaptation

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargé d'études : nicolas.boutin@justice.fr

cecilia.lagarde@justice.fr

IMARS 2018

